# La plume mérinvilloise



**Bulletin municipal N°2** 

Janvier 2016





Arrondissement de Montargis

Canton Courtena V





Chères Mérinvilloises, chers Mérinvillois,

Voici venue la deuxième édition de notre bulletin municipal.

Sachez que c'est avec beaucoup d'engagement au quotidien que l'équipe municipale accomplit ses missions.

Le désengagement de l'Etat et l'accélération de la mise en place des compétences intercommunautaires risque de rendre difficile la projection de futurs projets. La maîtrise des budgets sera donc un enjeu pour les prochaines années.

Après 2015 et ses évènements tragiques, gardons confiance et espoir pour 2016.

En mon nom et en celui du conseil municipal, je vous souhaite à tous pour cette nouvelle année, santé, sérénité, prospérité, joie et réussite.

Le Maire,

**Pascal DELORME** 



Quiz citoyen p. 3





p. 5-6







**p.9** 



p.10-14





### Testez vos connaissances citoyennes!

## 1) QUEL EST LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX ?

Le nombre de conseillers municipaux varie selon la taille de la commune. A Mérinville, 187 habitants, nous avons 11 conseillers municipaux.



**Pascal DELORME Maire** 

Sébastien MAIBACH

Alain THUMERELLE





Yvon PLANTEBAT



Sandrine TRIKI



**Bernard DEMANGEOT** 



Jean-Claude SAILLET



Luc WEBER





**Denise SCHULER** 

## 2) QUELLE EST LA DUREE DU MANDAT DE CONSEILLER MUNICIPAL ?

Les conseillers municipaux sont élus pour six ans; le conseil municipal est alors renouvelé intégralement.

### 3) QUELLE EST LA DATE DES DERNIERES ELECTIONS MUNICIPALES?

Les dernières **élections municipales** ont eu lieu les 23 et 30 mars 2014.

### 4) QUI ELIT LE MAIRE?

La première réunion du conseil municipal se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour du scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet (article <u>L. 2121-7</u> du CGCT). Elle a pour objet principal de procéder à l'élection du maire et des adjoints.

### 5) QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR ETRE ELU MAIRE OU ADJOINT?

Nul ne peut être maire s'il n'est pas âgé de dix-huit ans révolus. Nul ne peut être maire ou adjoint s'il n'a pas la nationalité française (articles <u>L. 2122-4 et L. 2122-4-1</u> du CGCT).

### 6) QUI DETERMINE LE NOMBRE D'ADJOINT?

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil. A Mérinville, nous avons 1 adjoint au maire.

### 7) A QUEL RYTHME LE CONSEIL MUNICIPAL DOIT-IL SEREUNIR?

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour, fixé par le maire, doit être communiqué au moins 3 jours avant la date de la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos ou si le maire exerce son pouvoir de "police des séances", notamment en cas d'agitation; dans ce cas, il restreint l'accès du public aux débats.

Vous êtes les bienvenus aux cérémonies commémoratives des armistices du 08 mai 1945 et du 11 novembre 1918 avec chaque année un rassemblement devant la Mairie, un dépôt de gerbe au Monument aux Morts et le verre de l'amitié. Idem pour la fête nationale du 14 juillet avec en plus l'organisation d'un barbecue (inscription en Mairie).



# Réalisation et vie locale

A l'écoute de mérinvilloises et mérinvillois qui en ont manifesté le besoin, le conseil municipal annonce que le cimetière de notre village dispose désormais d'un petit jardin de quelques mètres carrés dans lequel les familles peuvent venir disperser les cendres du défunt.



La dispersion des cendres dans le **jardin du souvenir** n'est pas payante.

En revanche, il faut en demander l'autorisation au maire de la commune.

# GRAND NETTOYAGE A MERINVILLE

A l'initiative de la municipalité, il sera organisé le

samedi 30 mai 2015



une demi-journée de nettoyage du domaine public.

Vous êtes tous concernés par l'environnement et la propreté de notre commune et <u>vous êtes tous conviés</u>.

### RDV à la mairie à 9h30.





Accompagnés et encadrés par les élus, une trentaine de volontaires a arpenté les routes de la commune le **samedi 30 mai 2015** pour ramasser les détritus jetés dans la campagne.

Le Syndicat d'Aménagement Rural (SAR) chargé de la collecte des ordures ménagères a fourni gratuitement gants et gilets fluorescents. Une douzaine de sacs poubelle ont été remplis.

2016

Cette opération sera renouvelée le 19 mars 2016 \*



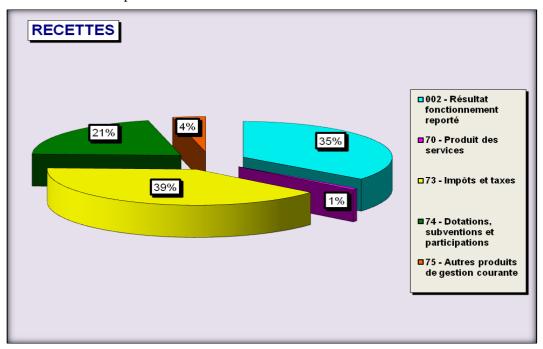




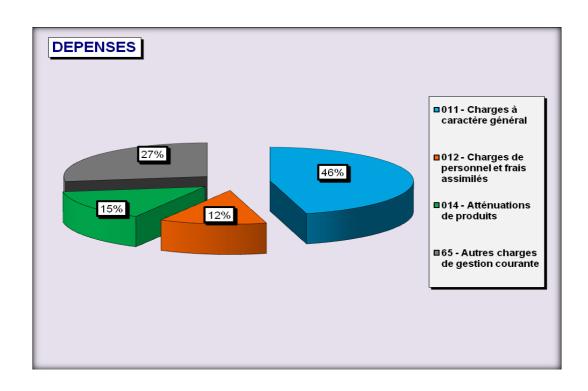
# Budget

Le budget municipal est composé des **dépenses** et des **recettes** de la commune.

Il est divisé en deux parties : une section de **fonctionnement** et une section d'**investissement**.

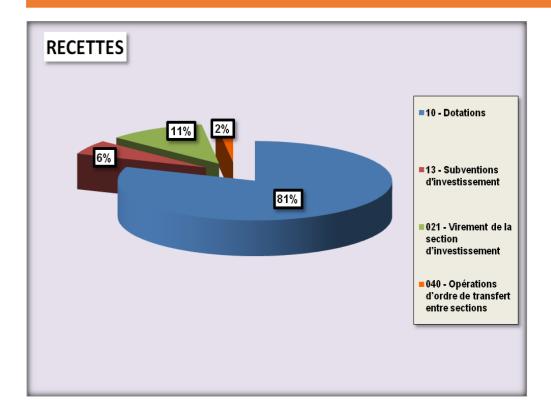


# Le budget de fonctionnement s'élève à 187 269,18 €.

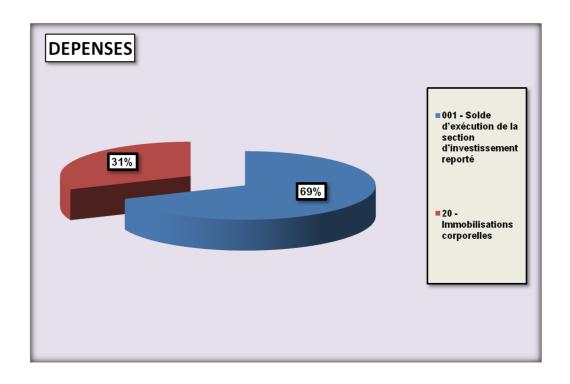




# Budget (suite)



# Le budget d'investissement s'élève à 7 958,88 €.









Une fois tous les 7 ans ... le comice agricole.

Cette manifestation agricole et rurale tourne dans les 7 cantons de l'arrondissement de Montargis et a eu lieu cette année à Courtenay les 22 et 23 Août 2015 avec la participation de toutes les communes du canton.

MERINVILLE a mis l'apiculture au premier plan grâce à l'énergie et à la créativité de quelques bénévoles.



Le tournesol a remplacé le soleil capricieux!





Gare à ne pas se faire enfumer!



# L'édition 2015

Un traditionnel défilé de chars et de formations musicales pour la fête de la terre et des agriculteurs du canton de Courtenay.



Des fleurs en papier en guise d'encre!



Trop belles nos p'tites abeilles mérinvilloises!







# Samedi 28 Novembre 2015

au

# **RELAIS DE COURTEMAUX**

Comme chaque année, le CCAS a convié toutes les personnes de 70 ans et plus résidant sur la commune, à un déjeuner au restaurant. Les invitations et bulletins réponse d'inscription ont été distribués dès le début du mois denovembre.





Aux personnes qui ne souhaitent pas ou qui ne peuvent pas participer à cettemanifestation, des colis repas de fin d'année sont offerts.

Afin de faciliter le déplacement, un système de covoiturage est organisé par la mairie.



# Visite du Père Noël

# Samedi 12 Décembre 2015







Les enfants de la commune, jusqu'à l'âge de 12 ans, qui sont présents au goûter reçoivent un







# SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT RURAL

des cantons de Château-Renard et Courtenay

505 Chemin des Comtois – 45220 CHUELLES Tél. 02 38 95 27 65 – Fax : 02 38 97 99 55 E-mail : contact@sar45.fr Site : www.sar45.fr

# Les missions du S.A.R

- collecter les ordures ménagères et les déchets recyclables
- **gére**r les déchèteries
- informer et sensibiliser les usagers aux sujets du tri

En mars 2015, le S.A.R. a débuté une campagne de sensibilisation aux gestes de tri sur le territoire du SAR de Courtenay et Château-Renard.

Votre bac ne sera pas collecté si des erreurs de tri sont commises dans vos ordures ménagères.

Un coupon d'information sera accroché à votre bac vous informant des raisons de la non-collecte : présence de verre, de déchets verts, de cartons, utilisation d'un bac non-réglementaire





# Les lampes aussi se trient

# Trions nos lampes et néons!

Le S.A.R. s'est équipé de nouveaux bacs de collecte dans ses trois déchèteries, Courtenay, La Selle- sur-le-Bied et Château-Renard.

Toutes les lampes possédant le symbole de la poubelle barrée se trient et se recyclent. Donnezleur une seconde vie, économisons les matières premières et préservons la planète.

# Les résultats du S.A.R

Le tonnage des ordures ménagères a diminué ses dernières années en partie suite à l'augmentation du tonnage des emballages et papiers attestant de l'<u>investissement des administrés sur les gestes de tri.</u>



# Le SPANC

### Service Public d'Assainissement NonCollectif

# Coordonnées :

505 Chemin des Comtois 45220 CHUELLES

Contact: Quentin RAVEANE

Tél.: 02 38 95 02 77

E-mail: spanc@sar45.fr

## Quelques chiffres ...

- Création en 2005
- 5 400 installations réparties sur 23 communes
- Environ 50 nouvelles installations et réhabilitations par an
- Un technicien, du matériel de bureau et de terrain
- Un comité d'élus

## Qui est concerné?

Toute habitation non raccordée au réseau d'assainissement collectif **doit** disposer d'une installation d'assainissement non collectif.

#### **Conseils et communication**

Le rôle du SPANC est de conseiller les usagers et les élus pour toutes questions relatives à l'assainissement noncollectif.

### Le contrôle de conception du projet

Pour tous projets d'assainissement non collectif (réhabilitation, constructions neuves), le propriétaire doit fournir au SPANC un dossier comprenant <u>deux documents obligatoires:</u>

- Une demande de mise en place ANC (à demander auprès de votre mairie ou directement au SPANC)
- Une étude de sol et de définition de la filière d'assainissement individuel (par un bureau d'étude indépendant)

L'étude du dossier a pour objectif de vérifier l'adéquation entre les paramètres réglementaires, techniques et environnementaux de la zone étudiée vis-à-vis du système proposé. Une base de données est alors créée pour assurer un suivi des projets. Un rapport de conception est ensuite transmis au demandeur avec les conclusions dutechnicien.

### Le contrôle de réalisation des travaux

Après avis favorable du technicien sur la conception du projet, un second contrôle intervient lors de la réalisation des travaux d'assainissement. Le SPANC vérifie la bonne exécution des travaux par rapport au projet validé et à la réglementation en vigueur. Un rapport de réalisation est alors envoyé au propriétaire avec l'avis du technicien.

### Permis de construire

Dans le cadre des permis de construire, le pétitionnaire devra se rapprocher du SPANC afin de monter un dossier de mise en place d'une installation d'assainissement non collectif. Le SPANC émettra un avis sur le projet.



Le projet d'assainissement non collectif, validé par le SPANCdoit être réalisé avant le dépôt du permis de construire enmairie.





# SERVICES D'URGENCE

Urgences: 112

Sapeurs-pompiers: 18

SAMU: 15 Gendarmerie: 17

Hôpital d'Amilly : 02 38 95 91 11 Clinique de Montargis : 02 38 28 33 33

MARPA: 02 38 87 75 50 Syndicat d'Aménagement Rural (SAR)

et SPANC: 02 38 95 27 65

Caisse d'Allocations Familiales du Loiret Permanence Montargis : 02 38 07 12 30 Syndicat du Pays Gâtinais : 02 38 95 64 50

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646 CCBC: 02 38 85 45 52

EDF Montargis Dépannage 24h/24

Electricité : 0 810 333 045 Gaz : 0 810 43 30 45

Syndicat des Eaux de la Vallée de la Cléry

et du Betz: 02 38 87 30 59

Trésor Public (Courtenay): 02 38 97 41 13

Presbytère (Courtenay): 02 38 97 40 63

Conciliateur de justice (litiges entre

particuliers):

Permanence Mairie de Courtenay le 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois à partir de 14h

# **Recensement militaire**

### **LE RECENSEMENT ET LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE**



Dans les 3 mois suivant leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend également la Journée Défense et Citoyenneté (JDC ex JAPD) sur un site militaire.

Elle donne lieu à la délivrance d'un certificat exigé pour présenter examens, concours et autres démarches (permis de conduire, baccalauréat ...) exigées et/ou organisées par les autorités publiques.

Pour tout renseignement, il convient de contacter le Centre du Service National d'Orléans au 02 38 65 21 32 ou sur le site http://www.defense.gouv.fr/jdc





### Mairie de MERINVILLE

Le Bourg

45210 MERINVILLE

Tél. 02 38 87 21 75

Mail: merinville.mairie@wanadoo.fr

## Horaires d'ouverture au public

(sauf jours fériés)

Mardi après-midi: 14 h à 17 h Mercredi matin: 9 h à 12 h Jeudi après-midi: 14 h à 17 h Vendredi matin: 9 h à 12 h

Le Maire reçoit sur rendez-vous le mercredi matin.



# ETAT CIVIL en 2015



Naissance de Charlotte PAYSAN et de Tom QUENTIN



Décès de Monsieur Georges MEUNIER

A noter au Hameau de la Roche et au lieu dit les Râles, l'organisation en juin 2015 de la fête des voisins à l'initiative des résidents. Un moment de partage et de convivialité apprécié. A renouveler !



Merci aux mérinvillois qui ont décoré habitations et jardins.



Si vous pratiquez la course à pieds, venez rejoindre les mérinvillois sportifs.

Contactez la mairie qui transmettra.



Une idée, une remarque, une suggestion... Nous sommes à votre écoute!





# EN SAVOIR PLUS ...



La Communauté de Communes du Betz et de la Cléry (CCBC) a pris la place de l'ancien SIVOM du canton de Courtenay depuis le 1er janvier 2012.

La Communauté de Communes du Betz et de la Cléry (CCBC) compte 15 communes, pour une superficie totale de 215,2 km².

Toutes ces communes sont situées dans le département du Loiret, hormis Saint-Loupd'Ordon, commune del'Yonne.



- Bazoches-sur-le-Betz
- Chantecog
- Courtemaux
- Courtenay
- Ervauville
- Foucherolles
- La Selle-sur-le-Bied

- La Chapelle-St-Sépulcre
- Louzouer
- Mérinville
- Pers-en-Gâtinais
- St-Hilaire-les-Andrésis
- St-Loup-de-Gonois
- · St-Loup-d'Ordon
- Thorailles

La CCBC compte en 2013, 10 116 habitants. La loi NOTRe\* a relevé le seuil minimal de population des intercommunalités de 5 000 à 15 000 habitants. Un rapprochement entre la CCBC qui n'atteint pas ce seuil démographique et la Communauté de Communes de Château-Renard \*\* est à l'étude.

Pour en savoir plus sur le conseil communautaire, les compétences, les publications etc. www.ccbclery.fr

## Communauté de Communes du Betz et de la Cléry

Mairie deSt-Hilaire-les-Andrésis 9 Grande Rue 45320 St-Hilaire-les-Andrésis

45320 St-Hilaire-les-Andrésis -France Tél.: +33 (0)2 38 85 45 52

Mél:contact@ccbclery.fr

\* Nouvelle Organisation Territoriale de la République

\*\* CCCR

Rédigé par la commission communication.

<u>Directeur de la Publication</u> : M. DELORME Pascal

Imprimé par nos soins-Mairie de Mérinville

